

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
du Limousin

**Décision n° 21609 du 16 octobre 2014 portant promotion
du personnel sous-officier de réserve de la région de gendarmerie du Limousin**

NOR : INTJ1417180S

Le commandant de la région de gendarmerie du Limousin, commandant le groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Vienne,

Vu le code de la défense ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 21608 du 16 octobre 2014 (NOR : INTJ1417179S),

Décide :

Article 1^{er}

Sous-officiers de réserve rattachés au corps des sous-officiers de gendarmerie

I. – Les adjudants-chefs de réserve dont le nom suit sont promus au grade de major de réserve le 1^{er} décembre 2014 :

Malleux, Jean Nigend : 97 106

Basset, Henri Nigend : 97 787

Guichard, Alain Nigend : 96 027

II. – Les adjudants de réserve dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef de réserve le 1^{er} décembre 2014 :

Datin, Lucien Nigend : 100 538

Milville, Jean-Luc Nigend : 104 692

III. – Les maréchaux des logis-chefs de réserve dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant de réserve le 1^{er} décembre 2014 :

Maraval, Frédéric Nigend : 138 841

Chauprade, Christian Nigend : 110 819

Chezaud, Jean-Louis Nigend : 93 513

Aigueperse, Jean-Luc Nigend : 97 034

Dupuy, Bernard Nigend : 96 478

Rossi, Louis Nigend : 70 764

IV. – Les gendarmes de réserve dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef de réserve le 1^{er} décembre 2014 :

Gazonnaud, Alain Nigend : 103 872

Gravouil, Jean-Yves Nigend : 121 695

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 16 octobre 2014.

*Le colonel, commandant la région
de gendarmerie du Limousin,
commandant le groupement
de gendarmerie départementale de la Haute-Vienne,*
F. DÉGEZ